

Faut-il supprimer les activités administratives pour les PRAG et les PRCE ?

Actuellement non obligatoires pour les PRAG et les PRCE, les activités administratives, non directement liées à leur enseignement, ne peuvent leur être imposées. Elles pourraient le devenir dans le futur décret en cours d'élaboration par le ministère de l'enseignement supérieur et qui sera présenté le 26 mai 2025 au CSAM de l'ESR (mais sans aucune garantie que le texte présenté sera celui publié au JO). S'il y avait un élu PRAG ou PRCE du SAGES au CSAM (1), il aurait rappelé :

1) Que la raison essentielle pour laquelle il faut que des enseignants du supérieur exercent des fonctions administratives, c'est la liberté académique qui inclut l'auto gouvernance collégiale afin d'éviter que des personnels non enseignants totalement subordonnés au président ou au directeur ne tiennent les leviers de décision. Cela ne signifie pas que tous les enseignants du supérieur doivent exercer des fonctions administratives mais :

- ➔ que tous aient la faculté d'en exercer, y compris des PRAG et des PRCE.
- ➔ qu'ils soient assistés de personnels administratifs (non enseignants) pour ce qui relève d'un travail administratif d'exécution afin de pouvoir se concentrer et donc se limiter à ce qui relève des seuls enseignants du supérieur dans l'activité administrative.

2) Que priver les PRAG et les PRCE de la faculté d'exercer les fonctions administratives relatives à l'enseignement supérieur qu'exercent les enseignants-chercheurs, c'est ne plus les considérer comme des enseignants du supérieur à part entière et donc ne plus les traiter en tant que tels de manière générale. C'est ce que veulent certains syndicats pour ces raisons et pas pour d'autres ou par pure ignorance de la part de certains autres syndicats (2) . Par ailleurs, les fonctions administratives des enseignants du supérieur étant des fonctions de direction et non d'exécution, elles n'impliquent pas de casernement ni en droit, ni en fait, les personnels administratifs sont présents pour cela.

Alors que le tutorat et le suivi individuel qu'il est question d'ajouter aux obligations de service des PRAG et des PRCE exigeraient une bien plus grande présence sur place et les chargeraient tellement d'obligations multiples qu'il leur deviendrait impossible ou très difficile de faire de la recherche, d'approfondir leurs connaissances, d'écrire des ouvrages, d'exercer une activité libérale, etc. Paradoxalement, l'ajout de ces tâches pédagogiques (mais pas très professorales...) feraient des activités administratives une possibilité d'échapper au casernement au lieu d'y contribuer !

3) Il y a eu un PRAG élu président d'université à l'UBO (3), puis réélu pour un second mandat, et des PRAG ou des PRCE directeurs d'IUT, d'INSPE etc. ce qui a contribué à les porter au rang d'enseignants du supérieur à part entière. Mais certains syndicats ayant des élus au CNESER et au CSAM de l'ESR veulent y mettre fin.

Le SAGES maintient son exigence de la possibilité pour les PRAG et les PRCE d'exercer des fonctions administratives, mais aussi la possibilité pour eux de les refuser dans le futur décret concernant leurs obligations de service.

(1) Les organisations syndicales ayant un ou des élus au CSAM de l'ESR n'ont placé aucun PRAG ou PRCE en position éligible au scrutin de 2022 :

https://le-sages.org/Elections_pro2022/Demo_tableau_listes.pdf

Et aucun représentant PRAG ou PRCE n'a été convié au groupe de travail du 10 avril 2025 sur les évolutions statutaires : <https://le->

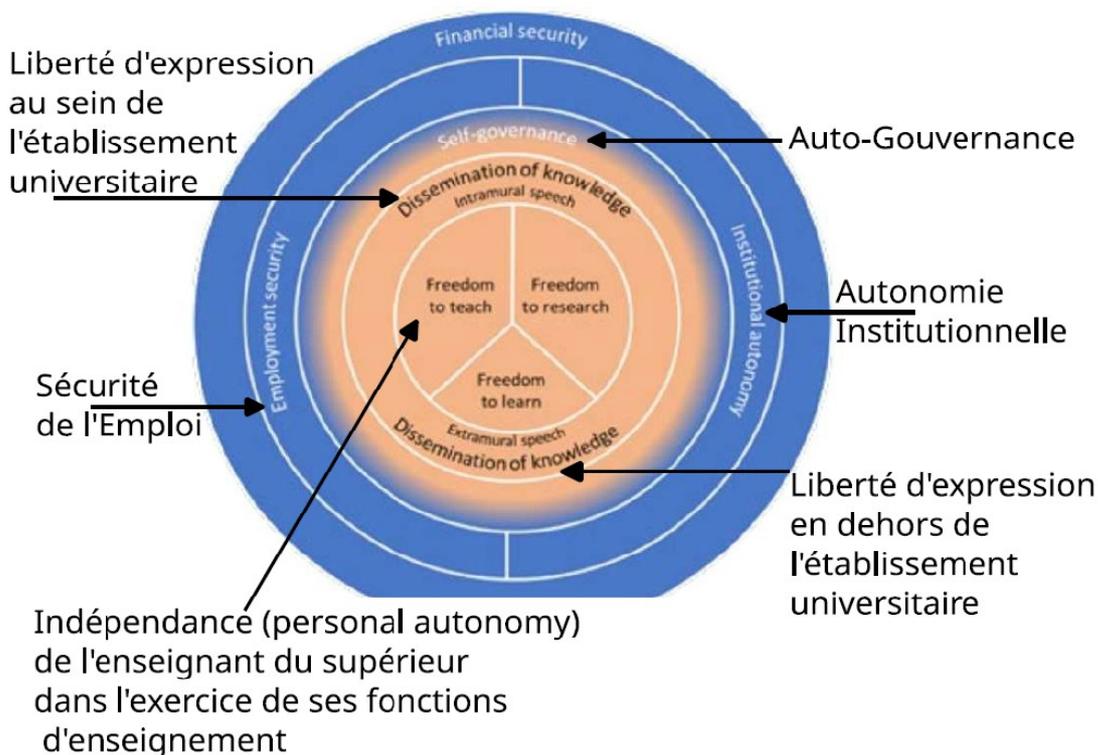
sages.org/documents2/Point_SAGES_projets_reformes_textes_PRAG&PRCE_avril_2025.pdf

(2) Voir dépêche AEF n°731618 sur les motions votées en séance du CNESER du 20 mai 2025

<https://www.aefinfo.fr/depeche/731618-le-cneser-vote-en-faveur-des-evolutions-statutaires-du-cnam-et-de-la-creation-de-l-iae-d-evry>

(3) <https://www.letudiant.fr/educpros/entretiens/mathieu-gallou-nous-risquons-de-devoir-geler-des-postes-pour-trouver-4-millions-d-euros.html>

Figure 1 – The onion model: Essential (orange) and supportive (blue) elements of academic freedom



Sages
PRAG & PRCE
Contractuels
Qualité & Liberté
ACadémiques

~~ESAS~~
PRAG PRCE
SAGES
#JeNeSuisPasESAS

<https://le-sages.org>